

DECRET N° 80-234 du 30 Août 1980

portant inscription au tableau
d'avancement au titre de l'année
1980 d'Officiers des Forces Armées
Populaires du Bénin pour le grade
de Capitaine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulga-
tion de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU l'Ordonnance N° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des
Forces Armées Populaires du Bénin ;
- VU l'ordonnance N° 80-2 du 6 février 1980 portant Statut Général
des Personnels Militaires des Forces Armées Populaires du
Bénin ;
- VU le décret N° 80-209 du 25 juillet 1980 chargeant le Camarade
Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la
République pour compter du 28 Juillet au 31 Août 1980 ;
- VU le Procès-Verbal N° 130/SC/B1/EFF/EMG/FAP du 11 Juin 1980
relatif au tableau d'avancement au titre de l'année 1980 ;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa
séance du 20 Août 1980 ;

DECRETE :

Article 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre
de l'année 1980 pour le grade de Capitaine à titre normal ou
à titre d'ancienneté et dans l'ordre ci-après, les Camarades
Lieutenants des Forces Armées Populaires du Bénin dont les
noms suivent :

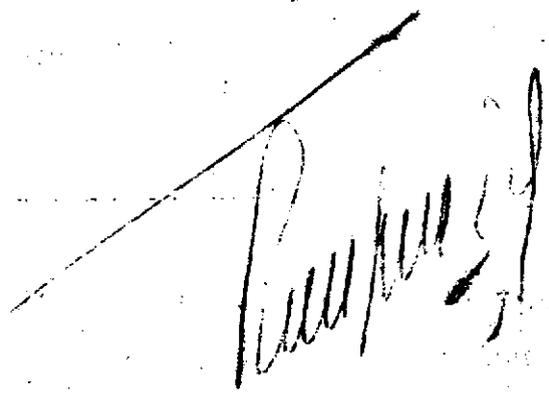
- YACOUBOU Mama
- MEHOUEYOU H. Samuel
- dos SANTOS Félicien
- SOGLO Adrien Justin
- GNAMOU Philippe
- BELLO Moustapha
- CHABI Yèbourou Jacob
- ALLADAYE Cakpo Jules
- IDOHOU Bodéhoussè Simon
- OSSENI Salifou Salami
- ADJAMONSI Daniel
- AGBOGBO Lidier
- TIGRI Sabi.

Article 2.- Le Ministre de la Défense Nationale est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 30 août 1980

Pour le Président de la République,
le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire,
chargé de l'intérim,

Le Ministre des Finances,

Romain VILON-GUEZO

Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 ANR 6 MF-MDN 10
autres Ministères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT-
ONEPI-Gde-Chanc. 3 UMB-FASJEP-BN 6 EMG-FAP 10 FDN-FSP 10 DSI 4
CAB-MIL 8 DB-DCF-Solde 6 DI 4 Trésor 4 Intéressés 13 BCP 1 JORPD 1